



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Le rendez-vous des élus

ÉLECTIONS MUNICIPALES

En finir avec la prime à l'âge en cas d'égalité

Dans une demi-douzaine de communes du pays, les candidats ont obtenu exactement le même nombre de voix. Dans ce cas, la victoire est accordée à la liste dont la moyenne d'âge est la plus élevée. Des sénateurs souhaitent en finir avec cette règle.

À chaque scrutin, il arrive que des listes arrivent à égalité. Cette année, le phénomène a été un peu amplifié, dans la mesure où le scrutin de liste a été étendu y compris aux communes de moins de 1 000 habitants : la probabilité de voir une égalité parfaite est statistiquement plus importante lorsqu'il y a 100 votants que lorsqu'il y en a 10 000.

Le phénomène reste très marginal. D'après les comptages recensés dans la presse régionale, il semble qu'il n'ait touché que 7 communes dans tout le pays : Versigny (Aisne), Seignalens (Aude), Barzan-et-Romazières (Charente-Maritime), Plouasne (Côtes-d'Armor), Trémouille-Saint-Loup (Puy-de-Dôme) et Val-de-Scie (Seine-Maritime). Certaines comptent un nombre très réduit d'électeurs, comme Seignalens qui n'en compte que 33 et où les deux listes ont obtenu 16 voix chacune. Mais à Val-de-Scie, en Seine-Maritime, il y a 1 847 inscrits... ce qui n'a pas empêché une égalité parfaite de 642 voix entre les deux premières listes (une troisième recueillant 72 voix).

Que dit le Code électoral ?

La loi est claire sur ce sujet. Au premier tour, si deux listes obtiennent toutes les deux 50 % des suffrages, il faut organiser un second tour – puisque la majorité absolue n'a pas été obtenue. Au second tour, le Code électoral (article L262) est clair : « En cas d'égalité de suffrages entre les listes arrivées en tête », les 50 % de sièges attribués au vainqueur « sont attribués à la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée ». Cette règle s'applique également lorsqu'il reste encore un siège après la répartition à la proportionnelle.

Dans les sept communes où l'égalité parfaite a été constatée, c'est donc la liste dont la moyenne d'âge des candidats était la plus élevée qui a été déclarée vainqueur.

Une règle du Second Empire

Cette règle du « bénéfice de l'âge » est très ancienne : elle trouve son origine à minima dans une jurisprudence du Conseil d'État de 1861 (commune de Clecy). Il paraissait alors évident que, l'âge étant synonyme de sagesse et d'expérience, les candidats les plus âgés étaient forcément les plus compétents.

Les choses apparaissent aujourd'hui moins évidentes à certains, et cela fait plusieurs années que des tentatives ont été faites pour changer la loi. En 2014, lors d'un débat parlementaire, un amendement proposant de laisser au contraire le bénéfice à la liste la plus jeune avait été rejeté par le Parlement.

Un an plus tard, en 2015, la rapporteure publique du Conseil d'État, Aurélie Bretonneau, plaiderait à propos d'une affaire électorale en Corse : « La pertinence de la solution retenue au 19^e siècle et constamment appliquée depuis, ne nous apparaît pas avec la force de l'évidence. Nous confessions avoir trouvé curieux, pour ne pas dire choquant, qu'une règle supplétive de départage, surtout aussi imparfaite, puisse l'emporter sur le suffrage universel. »

C'est le même point de vue que défendent la sénatrice communiste Céline Brulin (Seine-Maritime) et ses collègues, qui viennent de déposer une proposition de loi sur ce sujet. Argument : « Cette règle de départage par l'âge apparaît d'autant plus contestable qu'elle procède d'une tradition particulièrement ancienne et largement désuète. »

Les sénateurs constatent également que cette règle pose problème au moment où « la participation des jeunes aux élections municipales est particulièrement basse » et où les jeunes « sont sous-représentés parmi les candidats ».

Troisième tour

Les auteurs de la proposition de loi proposent donc de remplacer cette règle « désuète » par une autre : en cas d'égalité des voix au deuxième tour, ils préconisent tout simplement d'en organiser un troisième. « Une telle évolution permettrait de redonner la parole aux électeurs et d'assurer que l'élection résulte effectivement de leur choix », plaident les sénateurs, qui rappellent par ailleurs que cette règle s'applique pour l'élection du maire par le conseil municipal, « où plusieurs tours de scrutin peuvent être organisés afin de départager les candidats sans recourir à un critère arbitraire ».

Que se passerait-il en cas d'égalité au troisième tour ? L'hypothèse n'est pas saugrenue lorsque l'on sait qu'à Seignalens, par exemple, l'égalité parfaite a été constatée au terme des deux tours. Dans ce cas, les sénateurs proposent de recourir au tirage au sort. « Contrairement au critère de l'âge, aujourd'hui en vigueur, le tirage au sort présente l'avantage d'une parfaite neutralité entre les candidats, en ce qu'il ne repose sur aucune caractéristique personnelle étrangère au suffrage. »

On ne sait pas quand cette proposition de loi sera examinée, ni même si elle le sera, mais son examen aurait l'avantage de relancer le débat.

Franck Lemarc

(Source : Maire info) ■

LEGALTYS
Maître Antoine CONVERSET
3B rue du Miroir
39200 SAINT-CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

HAUT-JURA RENOVATION

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 6 250 euros
Siège social : 4 rue des Forges Morez, 39400 Hauts-de-Bienne
Siège de liquidation : 4 rue des Forges, Morez, 39400 Haut-de-Bienne
504 209 610 RCS Lons-le-Saunier

Aux termes d'une délibération en date du 22 avril 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 22 avril 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Justine LEDRU, demeurant 165, rue de la République, Morez, 39400 Hauts de Bienne, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 4 rue des Forges, Morez, 39400 Haut-de-Bienne.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Lons-le-Saunier, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

LEGALTYS

ECM

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieudit Anchay Hameau d'Anchay, 39240 ST HYMETIERÉ SUR VALOULOISE
885 406 710 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Allan CECCHINI, demeurant Route Nationale 84 (01450) LABALME, président associé, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lieudit Anchay, Hameau d'Anchay, 39240 ST HYMETIERÉ SUR VALOULOISE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

AGRI CONSEIL 39

SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE DU NIVELET

Siège social : 4 Chemin du Nivelet 39120 ASNANS-BEAUVOISIN
Société civile au capital social de 432.000 €
R.C.S Lons-le-Saunier n° 792 513 624

Par décision du 29-04-2026, les associés ont décidé à l'unanimité :

- d'accepter la démission des fonctions de cogérant présentée par M. FLUCHON Eric à compter du 30-04-2026.
- de modifier l'objet social de la société qui sera l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du Code Rural ainsi qu'accessoirement l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont elle a la jouissance, ainsi que la vente de l'énergie produite à des opérateurs agréés ; de la même manière, que conformément à l'article L.320-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, la société pourra exercer des activités accessoires de nature commerciale et présentant un lien avec l'activité agricole.

- de transférer le siège social au : 2 Chemin du Nivelet – 39120 ASNANS-BEAUVOISIN. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de Lons-le-Saunier.

Pour avis,
la gérance.

INSERTION CONSTITUTIVE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Marie LAURENT, Notaire à Lons le Saunier, en date du 30-04-2026 a été constitué le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun dénommé GAEC DES BAUMES.
Son siège social est fixé : 300 Route de la Baume – 39570 PUBLY.
Il sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER.
GAEC agréé le 28-05-2025, enregistré sous le n°39-1364

Pour avis,
La gérance.

SENTINELLE

27, Chemin du Fang
8800 SAINT MARCEL
Tél : 03 29 42 12 23
grandos@sentinelle-voctat.fr

OMNIBOX

Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 16 Rue de l'Eglise 39190 DIGNA
RCS LONS LE SAUNIER 891 842 684

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'assemblée unique du 23 avril 2026 il résulte que :
Le siège social a été transféré au ZALES VAUVRES - 39190 COUSANCE, à compter du 23 avril 2026.

Article 4 - SIEGE SOCIAL
Ancienne mention : Le siège social est fixé : 16, Rue de l'Eglise - 39190 DIGNA
Nouvelle mention : Le siège social est fixé : ZA LES VAUVRES - 39190 COUSANCE
Le capital social a été augmenté de 9 000 euros pour être porté à 10 000 euros par compensation avec la créance de compte courant de la société BOULLIER PARTICIPATIONS. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention : Capital social : 1 000 euros
Nouvelle mention Capital social : 10 000 euros
Mention sera faite au RCS de LONS LE SAUNIER

Pour avis

LEGALTYS

Maître Antoine CONVERSET
3B rue du Miroir
39200 SAINT-CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

H2R

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 25 Rue Pierre Hebmman, 39570 MONTMOROT
Siège de liquidation : 25 rue Pierre Hebmman 39570 MONTMOROT
793 322 363 RCS LONS LE SAUNIER

Par décisions en date du 30 avril 2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Alain RAVIER, demeurant 25 rue Pierre Hebmman, 39570 Montmorot Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 25 rue Pierre Hebmman 39570 Montmorot. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

EARL DE L'AHIER

au capital de 321 580 euros,
Siège social : 39800 OUSSIÈRES,
322 647 306 RCS LONS LE SAUNIER

Par décision en date du 30/09/2025, il a été décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 31/09/2130, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis,
La Gérance

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE FROMAGÈRE DE FONCINE LE HAUT

Société à capital variable
Siège social : Fromagerie 55 Grande Rue 39460 FONCINE-LE-HAUT
Agréée N° 39-316
SIRET : 44397221100017

CONVOCACTION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira lundi 18 mai 2026 10h00 Bureau de la Fromagerie
Ordre du jour :

- 1) Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes
- 2) Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
- 3) Quitus aux administrateurs
- 4) Dotation des réserves obligatoires
- 5) Dotation des réserves libres et distributions
- 6) Renouvellement du tiers sortant du CA
- 7) Ratification de cooptation en CA
- 8) Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)
- 9) Remplacement d'un administrateur
- 10) Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social
- 11) Constatation de la variation du capital social
- 12) Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs
- 13) Conventions réglementées
- 14) Document relatif aux informations sur le prix
- 15) Pouvoirs pour les formalités
- 16) Questions diverses

Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15^{ème} jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.

Pour le Conseil d'Administration, le Président, Florentin VIONNET

AZUR INSIDE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 rue du Troz, 39360 JEURRE
921 615 738 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision de l'Associé Unique en date du 31/03/2026, il résulte que :

- la société LCD, société par actions simplifiée au capital de 48 500 euros, dont le siège social est 43 Rue Anatole France, 01100 OYONNAX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 953 255 676 RCS BOURG EN BRESSE, a été nommée à compter du même jour en qualité de Présidente en remplacement de la société SAC, démissionnaire. L'article 41 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de la société SAC a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de la société LCD.

- il a été pris acte de la démission à compter du même jour de Monsieur Lenny CHEUTIN de ses fonctions de Directeur Général et il a été décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. L'article 41 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Lenny CHEUTIN a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer.

POUR AVIS
La Présidente

**ATTENTION !
EN RAISON DU JEUDI
DE L'ASCENSION :
Dernier délai lundi 11 mai
à 17h pour une parution
PAPIER de vos annonces
légalés le vendredi 15 mai**



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Maître d'ouvrage : Commune de CRESSIA – rue principale – 39270 CRESSIA
Procédure : Marché Public ponctuel en Procédure Adaptée - variante non autorisée – lot unique
Objet du marché : Travaux de desserte en forêt communale de Cressia : sur 3 secteurs pour création de 3 routes empierrées : longueur totale de 1km065, de 2 pistes : longueur totale de 1km200, de 3 places retournement grumiers de 228m², de 3 places de dépôts de bois de 360 à 500m², et d'une place DFCl de 100m²
Date d'envoi de la publication : 5 mai 2026
Visites du chantier obligatoire : mercredi 27 mai à 8h, rendez-vous en mairie – Renseignements auprès de M. Gaillard Jérôme : chargé projet ONF: 06 10 32 44 99
Délai d'exécution : 31 mars 2027
Obtention du dossier et remise des offres : obligatoirement par voie dématérialisée auprès de la plateforme PLESSY : www.plessy.fr
Date limite de remise d'offre : vendredi 12 juin avant 12 heures

CUMA M.P.P.R

Agréée 3992D0803
 RCS Lons-le-Saunier 388 536 906
 Siège : A LA MAIRIE
 39800 FAY EN MONTAGNE

DISSOLUTION

L'AGE de la Cuma M.P.P.R réunie le 20/04/2026 à 12h a décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter de la même date. Elle a désigné aux fonctions de liquidateur : M. PERRARD Mathieu et M. OUTHIER Jean Baptiste, lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Lons-le-Saunier.

Pour avis
 Les liquidateurs

LEGALTYS

MOSAIQUE

Société civile
 au capital de 775 001 euros
 Siège social : 9 COTE DE CHAUMONT
 39200 ST CLAUDE
 914 774 534 RCS LONS LE SAUNIER

AVIS DE PUBLICITE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 13 avril 2026 a autorisé le rachat de parts sociales d'un associé et constaté la réduction du capital social de 775 001 euros à 475 001 euros par rachat et annulation de 300 000 parts sociales.
 Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER.

Pour avis
 La Gérance

Lisez et faites lire
Le Jura Agricole et Rural :
juragricole.com

// CHRONIQUE OVINE

Les différents modèles de cages de retournement

De nombreux modèles de cages de retournement sont actuellement sur le marché afin de parer les brebis. Intégrées dans un couloir de contention, elles sont classées en trois catégories : manuelles, hydrauliques et multifonctions. Dans la première catégorie, le coût des cages est inférieur à 3000 euros. La brebis est parée assise ou sur le dos. Les cages hydrauliques sont beaucoup plus onéreuses et demandent une alimentation électrique. En revanche, le travail y est plus facile. Enfin, plusieurs outils multifonctions permettent également de parer : fauteuil de retournement, restreinte... Vous trouverez tous ces modèles sur la page web Equiplnnovin hébergée sur le site idele.fr. Des indications concernant leur coût, la possibilité de parer à deux opérateurs et leur mode de retournement (dans l'axe du couloir ou désaxée) sont également précisées.



La cage de retournement est intégrée dans un parc de contention.

Laurence Sagot, Institut de l'élevage-Ciirpo

Les activités du Ciirpo sont financées par l'Union européenne et les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.



VITICULTURE

SECTEUR LONS-LE-SAUNIER - OUVRIER VITICOLE POLYVALENT H/F - OFR-820413

Pour un domaine familial de 33 ha secteur Le Vernois, principalement en cépage Blanc Chardonnay, Savagnin, Crémant / domaine en HVE4, mise en place de pratiques pour un passage en bio: nous recherchons un(e) ouvrier(e) viticole polyvalent(e) avec compétence ou appétence pour mission tractoriste. **Missions :** sous la responsabilité du responsable d'exploitation, vous aurez à assurer avec l'équipe en place: 50% du temps travail piéton notamment taille et liage, travaux en vert, 50% du temps sur machines: conduite d'engins viticoles (chenillards, interlignes, enjambeurs); conduite d'engins agricoles + remorques; conduite du chariot élévateur; travaux du sol, les rognages, les traitements; conduite de la machine à vendanger (formation interne envisageable); entretien, montage et réglages du matériel; possibilité de faire un peu de travaux en cave si intéressé (ponctuellement). Toutes vos tâches devront être effectuées dans le respect des normes de sécurité et des normes environnementales. **Profil recherché :** ouvrier viticole polyvalent avec compétence ou appétence pour tractoriste, peut être formé sur place; facilité d'intégration à l'équipe de 6 permanents dont un chef d'équipe; très bonne communication; travail en équipe, esprit de solidarité; autonomie; esprit d'initiative; connaissances en mécanique agricole de premier niveau bienvenues: nettoyages des machines, graissage; Certiphyto est un plus, mais pas rédhibitoire, possibilité de formation.

Avantages : prime annuelle (équivalent à un 13^e mois mais versé en prime 50% en juin et 50% en décembre). Salle de pause équipée avec micro-onde. Vendredi après-midi non travaillé une semaine sur 2.

Salaires à définir selon compétences et expérience. Poste en CDI temps plein annualisé 37,5 heures en moyenne par semaine. Horaires de travail : du lundi au vendredi; une semaine à 39 heures de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 sauf vendredi 16 h 30 // une semaine à 36 heures horaires identiques sauf vendredi 12 h. Débutant(e)s accepté(e)s si forte motivation, sinon 3 ans minimum d'expérience.

Poste à pourvoir dès que possible. CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre.

Embauchez en toute tranquillité avec le Guichet unique Soelis et sa « BOURSE DE L'APPRENTISSAGE » !
 Prendre le « Pack Geiq Jura Qualif », c'est 0 papier 100% !

OFFRES APPRENTIS

■ **Réf APE** – jeune de 30 ans du Jura, recherche idéalement une exploitation bovine laitière ou allaitante, de taille familiale ou moyenne, avec de la traite et soins des animaux, travaux quotidiens de l'élevage. Souhaite intégrer une structure formatrice, dynamique, avec de la polyvalence dans les tâches et un bon accompagnement pour développer ses compétences et préparer son diplôme BTS métiers de l'élevage durée 2 ans. Personne très motivée à apprendre le métier, à s'investir pleinement dans une exploitation et à développer ses compétences en élevage bovin sur le long terme. Sérieuse, volontaire et passionnée par le travail auprès des animaux, souhaite intégrer une structure où elle pourrait évoluer et se former durablement.

■ **Réf CSE** – jeune de 20 ans de l'Ain recherche une exploitation en élevage laitier, en recherche d'une alternance pour préparer son diplôme BTS métiers de l'élevage durée 2 ans. Personne motivée et sérieuse, aime le travail en extérieur et le contact avec les animaux. Souhaite apprendre concrètement le métier et s'investir pour acquérir de l'expérience.

■ **Réf NPE** – jeune de 16 ans en juillet prochain, du Jura recherche une exploitation en production laitière en AOP comté autour de Prémamanon pour pouvoir préparer en 3 ans un Bac Pro CGEA au CFA de Montmorot. Jeune passionné par le monde agricole depuis tout petit et souhaiterait en faire son métier.

Scannez les QR Codes ci-dessous pour accéder au détail des offres et postuler, ou rendez-vous sur soelis.net

NOS AUTRES OFFRES	SALARIE D'EXPLOITATION METHANISATION OFR-1005869	RELEVAGE DE LA VIGNE (offre saisonnière) OFR-1005874	MAÏS SEMENCE OFR-990429

Soelis
 Votre ressource pour l'emploi

Contact: GUICHET EMPLOI
 Tél. 03 84 35 14 51 E-mail: jura@anefa.org
 Permanences du lundi au vendredi: 8h30-12h et 13h30-17h30



BOVINS LAIT

SECTEUR NOZEROV/CHAMPAGNOLE - AGENT DE REMPLACEMENT LAITIER (H/F) REF : OFR-974276

Issu(e) d'une formation agricole, vous avez des connaissances et une première expérience en traite d'au moins 1 an ? Vous souhaitez vous investir dans le monde agricole ? **Rejoignez notre équipe dynamique, nous sommes impatients de vous accueillir et de vous accompagner** tout au long de votre parcours au sein de notre structure. Nous recherchons sur le **secteur de Nozeroy/Champagnole un(e) agent de remplacement laitier**, pour remplacer les exploitants durant l'année. Vous interviendrez sur des exploitations en lait à Comté pour remplacer les agriculteurs. Vos missions principales seront: la traite; les soins aux animaux; la conduite d'engins et de matériels agricoles. Nous pouvons adapter vos missions en fonction de vos compétences. Nous vous proposons un **CDI temps plein annualisé**. En fonction des besoins, vous serez amené(e) à travailler deux week-ends par mois. Salaire à partir de 12,02 € brut/heure, la **rémunération est évolutive en fonction des compétences. Poste à pourvoir dès que possible. Candidature avec CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre.**

SECTEUR GILLOIS - AGENT D'ELEVAGE LAITIER (H/F) - REF : OFR-992058

Nous recherchons un(e) **salarie(e) agricole polyvalent(e) pour travailler sur l'EARL DES CEDRES située à GILLOIS**. Caractéristiques de l'exploitation : EARL composée d'un exploitant et d'une salariée ; matériel entretenu et moderne : DAC, mélangeuse, pailleuse, valet de ferme, ... ; 86 ha ; 50 vaches laitières ; 50 autres bêtes (génisses, veaux) ; salle de traite : 1x10 TPA avec décrochage automatique ; AOP comté, 300 000 à 330 000 l produits par an. **Missions principales :** soins des génisses (alimentation, paillage, nettoyage) et suivi du troupeau ; conduite d'engins et de matériels agricoles ; travaux dans les champs. Exceptionnellement traite des vaches. **Profil :** autonome sur la conduite d'engins et de matériels agricoles ; curieux ; force de proposition. L'exploitant apporte une importance particulière au respect de l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle. **Le/la futur(e) salarié(e) peut avoir des contraintes personnelles (loisirs, ...).** **CDI temps plein annualisé de 35 heures par semaine.** Vous travaillerez du lundi au vendredi. Le travail le week-end sera exceptionnel. Horaires de travail : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. Exceptionnellement, lorsqu'il faudra traire les vaches, vos horaires de travail seront de 6h45 à 12h et de 16h45 à 19h. Salaire à partir de 12,50 € brut/heure, la rémunération est définie en fonction des compétences et de l'expérience. Avantages de l'exploitation sur laquelle vous travaillerez : bureau ; WC. **Poste à pourvoir dès que possible. Candidature avec CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre.**

SECTEUR LES MOIDONS - AGENT POLY-CULTURE-ELEVAGE (H/F) - REF : OFR-997493

Secteur Le Fied, recherche un(e) agent(e) poly-culture-élevage. Caractéristiques de l'exploitation : 1 exploitant et 1 apprenti qui partira en juillet pour s'installer dans une autre région ; 80 ha de prairies ; 70 bovins dont 40 vaches laitières ; salle de traite : 2x5 EPI ; AOP comté et morbier, 230 000 litres produits par an. **Missions principales :** traite ; soins aux animaux (alimentation, paillage, nettoyage) et le suivi du troupeau. **Missions secondaires :** conduite d'engins et de matériels agricoles ; travaux de fenaison (pirouette et andaineur principalement) ; entretien des clôtures et du matériel agricole. **Profil :** motivé, ponctuel, ordonné, à l'aise avec les animaux ; expérience en traite obligatoire. **Avantage de l'exploitation :** toilettes sèches ; prime possible ; **l'exploitant est prêt à former sa/son futur(e) salarié(e).** CDI à mi-temps avec possibilité d'avoir un temps plein avec une ou deux autres exploitations. Vous travaillerez du lundi au vendredi et un week-end par mois minimum. Salaire à partir de 12,02 € brut/heure, la rémunération selon compétences et expérience.

Prise de poste entre le 15 juillet et le 1^{er} septembre 2026. Poste à pourvoir dès que possible. Candidature avec CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre.

Soelis
 Votre ressource pour l'emploi

Contact: GUICHET EMPLOI
 Tél. 03 84 35 14 51 E-mail: jura@anefa.org
 Permanences du lundi au vendredi: 8h30-12h et 13h30-17h30